ADRESSE

Des Ouvriers de plusieurs Ateliers de Paris,

PRÉSENTÉE

À LA CONVENTION NATIONALE,

Dans la Séance du 30 Ventôse, l'an troisième de la République française, une et indivisible.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Elle a retenti jusques dans le fond de nos ateliers l'indignation qu'a dû nécessairement inspirer à tous les amis de l'ordre et de la tranquillité publique, l'adresse qui vous a été présentée le 6 de cette décade par de soi-disant ouvriers. Avaient-ils donc oublié que par la suite nécessaire de quinze mois de la tyrannie la plus atroce, tous nos frères des départemens éprouvent, sans se plaindre, cette pénurie contre laquelle ils réclament! Avaient-ils donc oublié que tous les Français sont enfans d'une même famille, et que les privations doivent être communes à tous!

Mais, citoyens Représentans, plaignons-les plutôt : ils n'ont été qu'égarés par ces hommes qui, couverts de crimes et d'opprobres, cherchent à les noyer dans de nouveaux forfaits ; par ces hommes qui s'efforcent, mais en vain, d'armer le pauvre contre le riche, d'arracher l'ouvrier de ses ateliers pour le faire servir d'instrument à leurs intentions coupables ; comme si une société pouvait exister sans ouvriers et sans citoyens qui les occupassent. Qu'ils sont coupables de tels hommes ! Ils ont peine à se convaincre que vous avez mis la justice à l'ordre du jour, et que cette justice veut que l'innocent soit protégé, mais qu'elle veut aussi que le coupable soit puni.

Vous la maintiendrez, citoyens Représentans, à l'ordre du jour, cette justice ; votre fermeté nous en est un sûr garant : elle est le gage précieux de la subsistance de l'ouvrier, puisque, par l'effet du trouble et du désordre, il n'aurait plus d'ouvrage.

Nous venons, pour notre compte et pour le compte de plus de cinq cents de nos camarades qui nous en ont expressément chargés, vous déclarer qu'aucun prétexte de pénurie de subsistances ne saurait jamais ébranler notre attachement inviolable à la Représentation nationale, et notre dévouement pour sa défense, si quelque insensé osait y porter la moindre atteinte.

Nous applaudissons à votre décret qui détruit

l'effet de la calomnie répandue dans les départemens contre Paris. Nous saurons faire suffire à nos besoins la portion de pain que la loi nous accorde; trop heureux d'être débarrassés de cette affreuse tyrannie qui seule a causé les maux que nous éprouvons.

Vive la liberté, l'égalité, la République, une et indivisible! Vive la Convention nationale! dans le néant tous leurs ennemis.

RÉPONSE DU PRÉSIDENT.

CITOYENS,

LA CONVENTION NATIONALE n'a jamais pensé que les habitans de Paris, ni les ouvriers laborieux qui sont dans cette commune, regrettassent les sacrifices qu'ils ont faits dans la révolution : ces sacrifices sont communs à tous les Français. En vain quelques hommes lâches ou perfides veulent rétrograder vers l'esclavage; la liberté est une propriété nationale, et les républicains qui ont concouru à sa conquête, et qui ont versé leur sang pour elle, ne s'en laisseront pas dépouiller. On veut aggraver, par de nouveaux malheurs, les malheurs de la patrie, et couvrir, par de nouveaux crimes, les attentats de la tyrannie; on veut perpétuer les calamités de la guerre, et étouffer, dans leur germe, les fruits de la victoire; on veut allumer les torches

de la guerre civile, et perdre la République pour sauver quelques hommes. Insensés! que sont ces hommes auprès de la patrie? Réunissez-vous pour la sauver; réunissez-vous pour prévenir des mouvemens qui compromettraient le sort de Paris, et qui réduiraient bientôt à la famine les hommes qui font maintenant d'injustes plaintes. Quand une place est assiégée, et que la sagesse commande l'économie, citoyens et soldats, chacun s'honore des sacrifices; on partage en frères. La Convention applaudit à vos sentimens civiques, et vous invite à assister à sa séance.

DÉCRET.

LA CONVENTION NATIONALE ORDONNE la mention honorable de la pétition présentée par les ouvriers de plusieurs ateliers de Paris, l'insertion au bulletin, et l'affiche dans Paris, de même que de la réponse du président.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE, Ventôse. AN III.